



REGLEMENT INTERIEUR D'ADOSPHERE 2019

De la 6^{ème} à 17 ans révolus

FONCTIONNEMENT

1- Présentation du gestionnaire

Adosphère est géré par le SIVOS de Forges et de la Grande Paroisse, selon la réglementation en vigueur : La direction d'Adosphère est confiée aux agents titulaires des titres ou diplômes requis. Une assurance responsabilité civile a été contractée afin de couvrir les dommages subis ou causés par les enfants ou le personnel évoluant au sein de la structure.

2- Présentation et caractéristiques de la structure

Adosphère est située rue Clovis Moriot à la Grande Paroisse (77130). Tél. secrétariat : **01.64.23.84.65**

La structure a reçu l'agrément de la D D C S (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour une capacité d'accueil maximum de 68 adolescents. Adosphère accueille les adolescents à partir des 6^{ème} à 17 ans révolus, les mercredis, un vendredi par mois, durant les petites vacances scolaires (Toussaint, vacances d'hiver et de printemps) et les grandes vacances d'été.

Fermeture annuelle : 3 semaines d'été et 1 semaine pendant les vacances de Noël

HORAIRES

Accueil période scolaire

Le mercredi de 14h à 18h

Accueil vacances scolaires

Du lundi au vendredi
De 14h à 18h

Groupe 6ème à 12 ans

Mercredi et 1 vendredi/mois
Vacances du lundi au vendredi
de 14h à 17h

***Départ à 16h30 avec autorisation
parentale***

Groupe 13 à 14 ans

Mercredi et 1 vendredi/mois
Vacances du lundi au vendredi
de 14h à 18h

***Sortie libre avec autorisation
Parentale***

Groupe 15 à 17 ans

Mercredi et 1 vendredi/mois
Vacances du lundi au vendredi
de 14h à 18h

Sortie libre

Fermeture exceptionnelle :

En cas de force majeure, le SIVOS se réserve le droit de fermer Adosphère sans préavis. Les horaires pourront être modifiés en fonction des activités et sorties mises en place par l'équipe d'animation mais les adhérents seront prévenus par affichage sur le tableau.

3 – Le personnel

L'encadrement : Le responsable d'Adosphère, ou son représentant, est responsable de l'encadrement du personnel et de stagiaires, de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des adolescents et de leur famille, de l'application du présent règlement, de la gestion administrative et comptable de l'établissement et du bon déroulement des activités proposées.

- **Groupe 6ème à 12 ans** : Dès son arrivée dans l'enceinte, l'adolescent est placé sous la responsabilité d'Adosphère. Le basculement de cette responsabilité ne s'effectue qu'à la prise en charge effective de l'adolescent par un membre de l'équipe d'animation. Il est obligé de respecter les horaires de sorties, sauf en cas d'autorisation parentale pour un départ à 16h30.

Les parents doivent remplir l'autorisation de partir seul, incluse dans la fiche de renseignements. Sans cette autorisation, ils se verraient dans l'obligation de venir chercher leur adolescent.

- **Groupe de 13 à 14 ans** : Dès son arrivée, l'adolescent est placé sous la responsabilité d'Adosphère. Le responsable légal de l'adolescent s'assurera de la prise en charge effective de son adolescent par un membre de l'équipe d'animation. Avec un accord parental signé, l'adolescent peut partir après son activité.

- **Groupe de 15 à 17 ans** Hors des temps d'activités, les adolescents sont libres d'aller et venir. Le directeur de la structure, aura à charge de tenir un listing.

Activités hors d'Adosphère : Planifiées et préparées, elles sont soumises à des inscriptions individuelles et à des droits de participation en plus de la cotisation annuelle.

Camps et mini camps : Dans le cadre des séjours courts en accueil de loisirs et des séjours vacances, une participation financière sera demandée aux parents.

Déplacements : Selon les activités proposées, les déplacements se feront à pied, en minibus (9 places) ou en transport en commun.

L'équipe d'animation : Conformément à la réglementation en vigueur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'équipe d'animation est composée de : *un animateur titulaire ou stagiaire BAFA pour 12 adolescents*. Les activités proposées sont en adéquation avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs et définies par les orientations du projet éducatif et social du SIVOS de Forges et la Grande Paroisse

INSCRIPTIONS

4 – Modalités d'admission

Lors de l'inscription, les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier de l'adolescent, à savoir :

- Fiche sanitaire de liaison (vaccins : DTP, ...)
- Fiche de renseignements avec les autorisations parentales de sortie, de transports et activités extérieures
- Pour certaines activités nautiques, le brevet de natation sera exigé.
- Certificats médicaux et/ou ordonnances (si nécessaire)
- Assurance dommages corporels/individuels accidents

Le Directeur d'Adosphère, en fonction des activités ou sorties proposées, pourra vous demander d'autres certificats. Si ces documents ne sont pas fournis, l'adolescent ne participera pas aux activités.

Toutes modifications concernant les informations données lors de l'inscription, doivent **IMPÉRATIVEMENT** être signalées au directeur d'Adosphère.

Toute inscription aux activités et sorties proposées doit se faire **8 jours** à l'avance auprès du responsable.

5 – Tarification 2014 et modalités de règlement

- La **cotisation Annuelle des 6ème à 14 ans** est de **60 euros**. (Payable en une seule fois, chèques ou espèces). La 1^{ère} période débute le 1^{er} septembre de l'année scolaire.
- Une **Cotisation vacances** de **20 euros** est réservée aux adolescents accueillis pendant la période estivale en regroupement familial (Grands Parents, Famille.....).
- Une **Cotisation Vacances 15/17 ans** de **20 euros** est réservée à cette tranche d'âge pour l'accès à la structure exclusivement sur les vacances scolaires.
- Une **Cotisation ETE** de **30 euros** est réservée aux adolescents EXTERIEURS aux deux communes.
- Une participation de 10 € est demandée pour les adolescents ayant optés pour une cotisation « Vacances ou ETE » afin d'assister aux veillées proposées sur un vendredi durant les périodes scolaires.

Possibilités de règlement en Régie : Le règlement s'effectue en ligne sur le portail famille en prélèvement automatique ou par carte bancaire.

Heures d'ouvertures Régies : **Mercredi** de 14h00 à 18h00 à la Maison de L'Enfant

Rappel :

- 1 • Une inscription dans le courant de l'année scolaire commencée ne justifie pas d'une diminution de la cotisation.
- 2 • Pour toute désinscription pendant l'année engagée, aucun remboursement ne sera effectué.
- 3 • Les sorties et certaines activités sont payables à l'inscription, et aucun remboursement ne sera émis sauf en cas d'arrêt maladie de l'adolescent, sous présentation d'un justificatif.

RESPONSABILITE VETEMENT ET OBJETS PERSONNELS

Adosphère n'est pas responsable des dégâts matériels ou vestimentaires (portable, bijoux...). Il est conseillé de mettre une tenue correcte et adaptée aux activités. Pour participer aux activités sportives, des baskets sont obligatoires.

DISCIPLINE

6 - Règles de base

Pour permettre à chaque adolescent de se sentir bien dans la structure et vivre mieux ses moments au sein d'Adosphère, il est important que chacun ait un comportement respectueux du cadre de vie fixé :

- Respect des personnes présentes dans la structure
- Respect et entretien des locaux
- Respect et entretien du matériel mis à disposition
- Respect des lois en vigueur

Une tenue correcte est exigée. La détention d'objets dangereux et / ou portant atteinte à la moralité est interdite et ils seront confisqués (voir remis aux autorités compétentes)

7 - Sanction

Le non respect de ces règles pourrait entraîner selon la gravité des faits :

- Observation aux parents
- Obligation de réparation en cas de dégradations (financière et / ou matérielle)
- Exclusion temporaire ou définitive de la structure Adosphère si aucune concertation n'est possible entre les parents, l'adolescent et la direction

8 - Alcool / Tabac

La structure Adosphère est un lieu non- fumeur (Décret N° 2006 1386 du 15 / 11 / 06). La consommation d'alcool et /ou de substances illicites est INTERDITE dans l'enceinte et à proximité directe d'Adosphère

SANTE ET SECURITE DE L'ADOLESCENT

9 - Maladie et médicaments

Les adolescents malades et contagieux ne seront pas acceptés dans la structure Adosphère. A chaque sortie et activité, l'animateur apportera la trousse à pharmacie et la fiche sanitaire de liaison de l'adolescent. Un registre d'infirmerie sera tenu par l'équipe d'encadrement, toutes les interventions effectuées pendant la journée, même bénignes, y seront consignées.

10 – Prévention

Le responsable d'Adosphère a le devoir de prévenir son supérieur hiérarchique en cas de présomption d'enfance en danger.

11 - Assurance

Le SIVOS assure son personnel, les adolescents et la structure par une responsabilité civile étendue (Compagnie GROUPAMA). Cette compagnie ne dégage pas les parents de leur propre responsabilité. Tout accident grave fera l'objet d'une déclaration avec rapport du médecin ayant examiné l'adolescent. Elle sera rédigée à Adosphère et envoyée sous trois jours à l'assurance de l'adolescent.

L'inscription de l'adolescent implique pour lui et ses parents l'approbation de ce règlement.

ADOSPHERE

Service Enfance Jeunesse - rue Clovis Moriot , La Grande Paroisse 77130
Tél : 01 64 23 84 65 Fax : 01 64 23 67 56 Email : adosphere.lgp@orange.fr
Responsable : Mr AFEDDAS El Mostafa

.....
Coupon à détacher et à retourner au secrétariat d'Adosphère

M et Mme, responsable de l'enfant déclarent avoir pris connaissance **du présent règlement 2019** et y adhérer.

Je, déclare avoir pris connaissance **du présent règlement 2019** et y adhérer.

Fait à la Grande Paroisse, le

Signature des parents :

Signature de l'adolescent :